

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 14 janvier 2008 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4
Monsieur Jacques Tremblay, conseiller au siège # 5
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère au siège # 6

Madame Lyne Fortin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière était aussi présente.

Était absent : Monsieur Donald Grenier, maire.

Formant quorum sous la présidence de Mme Jocelyne Sergerie maire suppléant, la séance débute.

7-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

08-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2007.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité que les procès-verbaux du mois de décembre 2007 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

7-03 **ADOPTION DU BORDEREAU 08-01 « COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2007 ».**

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité que les comptes payés en décembre 2007 et déposés sous le bordereau 08-01 soient approuvés, et ce, tels que déposés. Le montant payé s'élève à \$ 88 922.34.

7-04 **ADOPTION DU BORDEREAU 08-001 « COMPTES À PAYER ».**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 08-001 soient approuvés et ce, tels que déposés. Le montant à payer s'élève à \$18 068.72.

7-05 **SALAIRES 2008 DES EMPLOYÉS.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité que les employés suivant reçoivent une augmentation de salaire de 2,5 % selon l'indice des prix à la consommation de septembre 2007 ;

Madame Marie-Ève Bouchard, Secrétaire-trésorière adjointe.
12,00 \$ + 2.5 % (I.P.C.) = 12,30 \$ de l'heure, plus 4 % de vacances.

Monsieur Rossy Bouchard, Directeur des Travaux publics.
16,35 \$ + 2,5 % (I.P.C.) + 2 % (vacances passent de 4 % à 6 %) = pour un taux de l'heure de 17,09 \$.

Monsieur Benoît Barriault, Journalier.
10.80 \$ +2,5 % (I.P.C.) = 10.80 \$ de l'heure, plus 4% de vacances.

Monsieur Rosaire Gauthier, Chauffeur.
14,00 \$ de l'heure, plus 4% de vacances.

Salaires des concierges du bureau municipal et du CLSC, des surveillants du dépôt en tranchée et du gymnase et les journaliers.

Première année de service : 8.39 \$ de l'heure.
Plus d'une année de service : 8.60 \$ de l'heure.

Jill Fuller (concierge C.L.S.C.) : 8,90 \$ de l'heure + 2,5%(I.P.C.) = 9,12 \$ de l'heure pour 70 heures par mois plus 6% vacances.

Louise Farand (concierge bureau municipal) : 8,60 \$ de l'heure, plus 4 % de vacances.

Lise Dupuis (surveillante dépôt en tranchée et surveillante et conciergerie lors de la location du gymnase) : 8,60 \$ de l'heure, plus 4 % de vacances.

7-06 **TAUX D'INTÉRÊT 2008.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard , appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité que le taux d'intérêt pour l'année 2008 soit fixé à 10 % sur chaque compte de taxes passé dû de trente jours.

7-07 **EMPRUNT POUR FINS D'ADMINISTRATION COURANTE.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à la majorité :

QUE l'on demande à la Caisse Populaire du Rivage et des Monts de Les Méchins de nous prêter la somme de \$ 546 036 soit 70% des taxes à percevoir pour l'année 2008, à un taux d'intérêts fluctuant selon le taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins sans toutefois excéder le taux maximum permis par la Loi, pour fins d'administration courante en attendant la perception des taxes.

QUE cet emprunt sera remboursable d'ici le 31 mars 2009 et que Mme Lyne Fortin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

7-08 **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2008 DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation de septembre 2007 est de 2,5 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité ;

QUE le conseil municipal accepte une augmentation de 2.5 % pour l'année 2008, ce qui fera passer la rémunération des élus à 12 334,32 \$ et l'allocation de dépenses à 6 167,16 \$.

7-09 **SERVICE DE LA DETTE 2008.**

ATTENDU QUE les remboursements en capital et intérêts sur les émissions de billets sont des dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité :

QUE le conseil autorise les dépenses de service de la dette concernant les billets :

Capital :	\$ 252 200
Intérêts :	<u>\$ 64 606</u>
Total :	\$ 316 806

QUE le conseil autorise les dépenses pour les intérêts sur emprunts temporaires de \$ 2 000 et les frais de banque de \$ 1 800.

QUE la Directrice générale est autorisée à effectuer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

7-10 DÉPENSES SALARIALES 2008.

ATTENDU QUE la municipalité a trois employés dont la rémunération est fixée (nombre d'heures/semaine déterminée ainsi que le taux de l'heure);

ATTENDU QUE la rémunération et les allocations de dépenses des élus sont connues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité :

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes et autorise la Directrice générale et secrétaire trésorière à effectuer le paiement.

Rémunération et allocations de dépenses des élus : \$ 18 501,48.

Lyne Fortin : \$ 17,10/heure pour un salaire hebdomadaire de \$ 684,00.
Gestion financière et administrative.

Marie-Ève Bouchard : \$ 12,30/heure plus 4 %. (sem. normale 32h).
Gestion financière et administrative.

Rossy Bouchard : \$ 17,09/heure/40h pour salaire annuel de 35 547,20\$.
1/3 voirie, 1/3 neige, 1/3 aqueduc.

Benoît Barriault : \$ 10,80/heure, plus 4% (à temps partiel)
1/4 voirie, 1/4 neige, 1/4 aqueduc, 1/4 T.E.U.

Jill Marceau : 70 heures par mois à \$ 9,12/heure payable mensuellement (6% vacances).
Autres.

Rosaire Gauthier : \$ 14,00/heure, plus 4% vacances.
Neige.

Louise Farand : \$ 8,60/heure, plus 4% vacances.
Gestion financière et administrative.

Lise Dupuis : \$ 8,60/heure, plus 4% vacances.
Surveillance dépôt en tranchée et surveillance gymnase.

Journaliers : 1^{ère} année : \$ 8,39/heure. 2^{ème} année et plus : \$ 8,60/heure.

7-11 **DÉFICIT OMH LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité :

Que la municipalité paie \$ 6 187 à l'Office municipal d'habitation de Les Méchins pour le déficit anticipé de l'année 2008.

7-12 **A.D.M.Q. « COTISATION ADDITIONNELLE ».**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que la municipalité paie une cotisation additionnelle à l'A.D.M.Q. au montant de \$ 245,00 plus taxes.

7-13 **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉ (PIQM)
PROJET D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT que selon l'estimation préliminaire produite le 23 octobre 2007 par Roche ltée, Groupe-conseil, les travaux de mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable sont évalués à 5 823 408 \$, tandis que les travaux municipaux (non admissibles aux subventions) sont évalués à 297 064 \$;

CONSIDÉRANT que suite à une rencontre avec des représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions le 23 novembre 2007, les travaux de mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable ont été réévalués à 5 577 687 \$, alors que les travaux municipaux non admissibles aux subventions ont été réévalués à 615 867 \$;

CONSIDÉRANT que l'endettement total au 31 décembre 2006 de la Municipalité s'élève à 717 400 \$ environ, soit 1,7 % de la richesse foncière uniformisée de 42 266 932 \$ figurant aux états financiers 2007;

CONSIDÉRANT que selon la promesse d'aide financière du 2 novembre 2004, la part de la municipalité serait de 20 % du coût des travaux admissibles, soit 20 % de 5 577 687 \$, soit 1 115 537 \$ représentant 2,6 % de la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT que les travaux municipaux qui doivent être réalisés simultanément aux travaux de mise aux normes au montant de 615 867 \$ représentent un endettement additionnel de 1,5 % exprimé en % de la richesse foncière uniformisée;**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Les Méchins participe au financement d'un endettement collectif à la MRC au taux de 23,2585 % d'un montant de (2 310 171 \$) pour les services communs de protection incendie, soit l'équivalent d'une somme de 537 311 \$;**CONSIDÉRANT** que cette participation de l'endettement à la MRC représente 1,3 % de la richesse foncière uniformisée;**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a d'autres projets d'immobilisation (agrandissement de la caserne, camion à déchets, acquisition de

terrain dans le parc industriel, réfection d'infrastructures) qui doivent être réalisés à court terme et dont l'évaluation s'élève à 585 000 \$, soit 1,4 % exprimé en % de la richesse foncière uniformisée; **CONSIDÉRANT** que selon le profil financier 2006, les municipalités de moins de 5 000 habitants ont un endettement représentant 1,41 % de la richesse foncière uniformisée tandis que pour l'ensemble des municipalités et des villes du Québec, l'endettement est de 2,88 %; **CONSIDÉRANT** que selon la proposition du ministère des Affaires municipales et des Régions du 20 novembre 2007, l'endettement prévisible total net à long terme exprimé en % de la richesse foncière uniformisée serait de 7,1 % (1,7+2,6+1,5+1,3), tout en excluant les autres projets d'immobilisation que la Municipalité doit réaliser à court terme; **CONSIDÉRANT** que la Municipalité tient à ce que l'endettement exprimé en % de la richesse foncière uniformisée avoisine la moyenne provinciale de 2,88 %, tout en excluant les autres travaux d'immobilisation que la Municipalité doit réaliser à court terme;

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Les Méchins accepte les travaux reconnus admissibles par le ministère des Affaires municipales et des Régions lors de la réunion du 23 novembre 2007;

QUE la Municipalité demande que l'aide financière du projet soit haussée à 95 % et que les frais incidents admissibles soient limités à 22 % plutôt que 20 % des coûts directs des travaux admissibles afin que le projet dans son ensemble représente un endettement exprimé en % de la richesse foncière uniformisée de 1,2 % plutôt que 4,1 % (2,6+1,5);

QUE pour atteindre l'objectif du 1,2 % de la richesse foncière uniformisée, que la Municipalité soit autorisée à affecter 300 000 \$ du 350 000 \$ que la Municipalité reçoit dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, pour les travaux recommandés pour fins d'aide ou pour les autres travaux non admissibles;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet advenant l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et des Régions de la demande de la Municipalité même si elle se traduit par un endettement prévisible à long terme exprimé en % de la richesse foncière uniformisée de 4,2 % (1,7+1,3+1,2) tout en excluant les autres projets d'immobilisation que la Municipalité doit réaliser à court terme (agrandissement de la caserne, camion à déchets, acquisition de terrain dans le parc industriel, réfection d'infrastructures, etc.);

QUE la Municipalité demande à la ministre la confirmation que la Municipalité pourra emprunter à court terme les sommes pour les autres projets d'immobilisation (585 000 \$);

QUE la Municipalité demande à la ministre une rencontre à son cabinet afin de convenir du financement du projet de mise aux normes.

08-14 PICK-UP « ACHAT DE 4 PNEUS ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Jacques Tremblay, et résolu à la majorité :

Que l'on achète chez Distribution Coté Rimouski quatre pneus pour le pick-up au montant de \$ 679,69 (taxes comprises).

7-15 RENCONTRE À LA M.R.C. DE MATANE LE 21-01-2008 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES « POUR MAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE. ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité :

Que la municipalité défraie les frais de transport et de repas s'il y a lieu au maire et à la Directrice générale pour la séance d'information sur le contrôle et suivi budgétaires qui aura lieu le 21 janvier 2008 à la M.R.C. de Matane.

7-16 DESTRUCTION DES ARCHIVES.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité :

Que les documents suivants peuvent être détruits : Bulletins de votes non utilisés 86 et 92, registre du scrutin, factures 2002 et moins, copies cv en double, copies supplémentaires états financiers. Le tout selon le calendrier de conservation.

7-17 DÉGRILLEUR « BRIS TRANSMETTEUR ».

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité :

Que l'on achète chez Noël Rochette & Fils Inc. un nouveau transmetteur ainsi qu'un Ups pour l'édifice du dégrilleur rue du Quai. Le tout selon la soumission du 10 décembre 2007.

7-18 HANCOR/ADS « SÉANCE D'INFORMATION SUR PRODUITS DE POLYTHÉLILÈNE ET SPÉCIALISÉ DANS LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ».

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à la majorité :

Que la municipalité défraie les frais de transport et de repas de M. Rossy Bouchard pour la séance d'information sur les produits de Hancor/Ads, qui aura lieu le 5 février 2008 à Ste-Anne-des-Monts.

08-19 ÉOLIENNES (FRAIS DE DÉPLACEMENT DE M. DONALD GRENIER).

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité :

Que la municipalité paie les dépenses de transport et de repas à M. Donald Grenier, maire, pour la rencontre à Québec avec un représentant de Cartier Énergie concernant le dossier des éoliennes et que la Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire le paiement sur présentation des pièces justificatives.

08-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 19h25 et il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité que l'assemblée soit levée.

Jocelyne Sergerie, maire suppléant

Lyne Fortin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière